
AVIS AUX LECTEURS

L'ambassade du Canada à La Haye a déterminé que le secteur de la pêche constituait un secteur prioritaire pour la promotion des exportations en 1993-1994. Voilà qui attire l'attention sur l'existence de possibilités particulières que les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer sont incités à explorer. Le présent document a été rédigé en vue de fournir aux exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer des renseignements généraux sur le marché néerlandais. Ce rapport indique des débouchés susceptibles d'intéresser les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer, et fournit des renseignements sur les caractéristiques socio-économiques des Pays-Bas, telles que la population, la superficie, le niveau de vie, la langue, les voyages d'affaires et la structure politique. Les renseignements relatifs au marché intérieur néerlandais comprennent des données sur la demande, l'offre, les importations, les canaux de distribution, les possibilités de marketing, les industries intérieures, l'accès au marché, les transports et les habitudes de consommation aux Pays-Bas.

Le rapport décrit également divers éléments ayant trait à l'accès au marché, entre autres la documentation, les inspections, l'emballage, l'étiquetage, les conseils et la réglementation en matière de marketing. Une section du rapport traite des modes de transport aux Pays-Bas. Le rapport contient aussi une liste des centres du commerce international (p.23) d'un bout à l'autre du Canada ainsi qu'une liste des directions commerciales géographiques au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (p.22); celles-ci serviront de points de contact pour les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer intéressés par le marché néerlandais. De plus, une liste des principaux contacts commerciaux en matière de relations commerciales Canada—Pays-Bas est fournie, à titre de source d'information, aux personnes intéressées à faire des affaires avec les Pays-Bas.

Au cours de la rédaction de ces conseils, on a pris soin de s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis. **Il est cependant conseillé aux exportateurs canadiens avisés qui font le commerce du poisson et des fruits de mer de vérifier tous les renseignements pertinents auprès de leurs contacts commerciaux et de s'en tenir strictement aux exigences et aux règlements établis par les autorités et les importateurs néerlandais.**

Le présent rapport fait partie d'une série de «Conseils par pays» en cours de préparation au Secrétariat de la liaison sectorielle (TOSA) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les questions concernant ce rapport ou d'autres rapports existants ou à venir doivent être adressées au Secrétariat de la liaison sectorielle (TOSA), au 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario). [Tél. : (613) 995-1712, téléc. : (613) 943-1103.]

Gary G. Smith d'**INFI-GAR Economic Services** a effectué la recherche, compilé les résultats et rédigé l'ébauche du rapport.